

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA25 22008

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 avril 2025, le règlement suivant :

RCA25 22008 : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009)

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} mai 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: https://montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal, le 1^{er} mai 2025.

Le secrétaire d'arrondissement, Daphné Claude